

ASSEMBLÉE NATIONALE23 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 40

présenté par
M. Venot, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans la première phrase de l'alinéa 4 de cet article, substituer au mot :

« assistant »,

les mots :

« peuvent assister ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.